Département de la Vienne

Commune d'AYRON

CONSEIL MUNICIPAL du 2 octobre 2026

– COMPTE RENDU DE SEANCE –

L'an deux mil vingt-six, le deux octobre à 20 heures, le Conseil municipal d'AYRON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame GUÉRIN Fabienne, Maire.

Date de convocation : 25/09/2026

Nombre de membres : en exercice (15) présents (12) votants (14)

Étaient présent(es) : GUÉRIN Fabienne, POIGNANT Jean-Philippe, MICHONNEAU Christelle, CHAVANNE Jérôme, FEZOU-LEFEVRE Geneviève, CLERC Patrice, BERGEON Séverine, JOLY Mickaël, LEMAISTRE Emma, NALLET Mickaël, PINEAU Romuald, SABOURIN Anne.

Absentes ayant donné pouvoir : Mme BOULAIS Malika à Mme Fabienne GUERIN, Mme DUVERGER Laurie à M. Jean-Philippe POIGNANT.

Absent excusé : HLAVATY David.

Absent : /

Mesdames Christelle MICHONNEAU et Emma LEMAISTRE ont été nommées secrétaires de séance.

Le procès-verbal de séance du Conseil municipal du 4 septembre 2026 est adopté et signé par les membres présents.

Modification de l'ordre du jour :

- *Ajout*
 - ***Plan de financement ACTIV Volet 4 : Réhabilitation de la tour et mur de clôture au Château***
 - ***Plan de financement DETR 2027 / Réhabilitation de la tour et mur de clôture au Château et du bâtiment de l'ancienne Conciergerie***

Ordre du jour

Tarifs location salle polyvalente « Robert Liège » 2028	***n° 26/10/082***

Madame le Maire précise aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs pour les locations des diverses salles.

Le Conseil municipal décide, par 13 voix « Pour », de fixer les tarifs de location de la Salle Polyvalente pour l'année 2028 comme suit :

Habitants de la Commune	Habitants Hors Commune
670 € ***(week-end du vendredi au dimanche)***	1 000 € ***(week-end du vendredi au dimanche)***
Caution : 800 €	

20H05 arrivée de M. Patrice CLERC

Tarifs location salles du Château pour 2028 — *n° 26/10/083*

Madame le Maire précise aux membres du Conseil municipal qu'il y a lieu de réviser les tarifs pour les locations des diverses salles.

Le Conseil municipal décide, par 14 voix « Pour », de fixer les tarifs de location des salles du château pour l'année 2028 comme suit :

	Habitants commune	Habitants hors commune
➢ *Salle Raoul Désormeaux + cuisine*		
Sans chauffage / 1 jour	230 €	260 €
Avec chauffage / 1 jour	265 €	295 €
Sans chauffage / 2 jours	315 €	350 €
Avec chauffage / 2 jours	360 €	390 €
Vin d'honneur	90 €	/
Caution	300 €	300 €

Tarif chauffage obligatoire du 1er octobre au 30 avril

Tarifs des Gîtes 2027 — *n° 26/10/084*

	Gites 254 - 256 **(4 personnes)**		**Gîtes 255** **(studio)**	
	Haute Saison Du 29 juin au 12 juillet Du 17 août au 30 août	**Basse Saison** Du 5 janvier au 5 avril Du 2 novembre au 20 décembre	**Haute Saison** Du 29 juin au 12 juillet Du 17 août au 30 août	**Basse Saison** Du 5 janvier au 5 avril Du 2 novembre au 20 décembre
	(Uniquement pour la location semaine)		(Uniquement pour la location semaine)	
Semaine	460 €	310 €	360 €	260 €
	Autres périodes Du 6 avril au 28 juin/du 13 juillet au 16 août Du 31 août au 1er novembre/ du 21 décembre au 4 janvier		**Autres périodes** Du 6 avril au 28 juin/du 13 juillet au 16 août Du 31 août au 1er novembre/ du 21 décembre au 4 janvier	
Semaine	460 €		360 €	

3 nuits (hors vacances scolaires)	390 €	310 €
2 nuits (hors vacances scolaires)	260 €	240 €
1 nuit (hors vacances scolaires)	160 €	140 €

Autres tarifs :

- location draps : 40 €
- prix / animal / jour : 15 €
- lit d'appoint à l'installation : 30 €

Après délibération par 14 voix « Pour » décide :

- de valider l'inscription aux « Gîtes de France de la Vienne »
- d'inclure le montant de la taxe de séjour dans le tarif des gîtes
- de fixer les tarifs pour l'année 2027 comme ci-dessus.

Loyer de l'ancien Cabinet Kinésithérapeute – Année 2027 ***n° 26/10/085***

Après délibération, le Conseil municipal décide, par 14 voix « Pour », de fixer le loyer de l'ancien local Kinésithérapeute à 350 € par mois pour l'année 2027.

Loyer du Cabinet Réflexologue – Année 2027 ***n° 26/10/086***

Après délibération, le Conseil municipal décide, par 14 voix « Pour », de fixer le loyer du local de la réflexologue à 140 € par mois pour l'année 2027.

Remboursement partiel destruction nids de Frelons Asiatiques ***n° 26/10/087***

Vu le CGCT et notamment l'article L.2121-9 ;
Considérant la recrudescence des nids de frelons asiatiques sur le Territoire de la Commune ;
Considérant qu'il revient au propriétaire ou à l'occupant des lieux privés d'intervenir et de supporter les frais inhérents, lors de la découverte d'un nid de frelons asiatiques, sur leur propriété ;
Considérant que le propriétaire ou l'occupant des lieux privés doit faire appel à des professionnels privés, pour la destruction de nids de frelons asiatiques et que cette prestation leur sera facturée ;
Considérant que les nids de frelons asiatiques peuvent, quelle que soit leur situation, nuire à l'ensemble de la population ;
Considérant le coût élevé d'une intervention ;
Madame le Maire propose que la Commune participe à hauteur de 55 € sur présentation d'une facture acquittée et quel que soit le prestataire choisi, habilité à détruire les nids de Frelons Asiatiques.

Le Conseil municipal, par 14 voix « Pour » :

- décide de prendre en charge, à partir du 1er janvier 2026, le remboursement de la somme de 55 € sur le coût d'une intervention nécessaire à la destruction d'un nid de frelons asiatiques chez un propriétaire privé ou à l'occupant des lieux privés sur le territoire de la Commune.
- dit que les crédits de cette dépense seront prélevés sur le compte 6228 en dépenses de fonctionnement du budget communal.

Repas du 11 Novembre

Madame FEZOU LEFEVRE Geneviève informe le Conseil municipal que le choix du menu pour le repas du 11 novembre est fait et sera fourni par le Restaurant « le Dix Vingt » de Reffannes.
Comme l'an passé, il est proposé un tarif :

- de 10 € pour les habitants de la Commune qui ont 65 ans et +
- Pour tous les autres convives, le tarif est de 30 €.

La boisson est incluse dans la proposition du traiteur, mais il est proposé d'ajouter un vin supérieur pour le fromage.
Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité, acceptent ces propositions.

Plan de financement ACTIV (Volet 4) n° 26/10/088
Réhabilitation de la tour et du mur de clôture au Château

Madame le Maire présente au Conseil municipal le devis de l'entreprise DELIMAT Witold relatif au projet de la réhabilitation de la tour et du mur de clôture au château.

Dans le cadre de cette opération, elle propose à l'assemblée d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant et de solliciter une subvention auprès du Conseil départemental de la Vienne au titre du dispositif ACTIV (Volet 4).

Dépenses		**Recettes**	
Réfection de la tour et du mur de Clôture au Château	10 743,65 €	ACTIV (volet 4) 25 %	2 685,00 €
		Auto-financement	8 058,65 €
TOTAL H.T.	**10 743,65 €**	**TOTAL H.T.**	**10 743,65 €**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour », décide :

- de s'assurer avant acceptation du devis que celui-ci comprend une solution de drainage des eaux infiltrées dans la terre que soutient le mur.
- d'approuver le projet de réhabilitation de la tour et du mur de clôture du château ;
- de valider le plan de financement prévisionnel ci-dessus ;
- d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil départemental de la Vienne au titre du dispositif ACTIV (Volet 4) ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Plan de financement DETR Année 2027 - Réhabilitation de la tour et du mur de clôture au Château et du bâtiment de l'Ancienne conciergerie n° 26/10/089

Madame le Maire présente au Conseil municipal le projet de réhabilitation de la tour et du mur de clôture du château ainsi que du bâtiment de l'ancienne conciergerie. À cet effet, elle soumet à l'assemblée le devis établi par l'entreprise DELIMAT Witold.

Dans le cadre de cette opération, Madame le Maire propose au Conseil municipal d'approuver le plan de financement prévisionnel et de solliciter une subvention auprès de l'État au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour l'année 2027.

Dépenses		*Recettes*	
Réfection de la tour et du mur de Clôture au Château	10 743,65 €	DETR (30 %)	7 660,70 €
Bâtiment de l'Ancienne Conciergerie	14 792,00 €	Autofinancement	17 874,95 €
TOTAL H.T.	***25 535,65 €***		***25 535,65 €***

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 14 voix « Pour », décide :

- d'approuver le projet de réhabilitation de la tour et du mur de clôture du château ainsi que du bâtiment de l'ancienne conciergerie ;
- de valider le plan de financement prévisionnel correspondant à cette opération ;
- d'autoriser Madame le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de l'État au titre de la DETR 2027 ;
- d'autoriser Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Questions Diverses

Octobre Rose : Le samedi 24 octobre à 14h30 est organisée une randonnée « rose » de 5 et 7 kms en partenariat entre l'association Générations mouvement (ainés ruraux) et le Comité des fêtes.

Vœux du Maire : Ils seront organisés le dimanche 10 janvier 2027

Journées du Patrimoine 2027 : Il est évoqué le projet d'ouvrir le château, les caves, le four à pain…, les 18 et 19 septembre 2027 avec diverses animations.

P.E.D.T. : Les aides de l'état ne sont pas reconduites pour la 2ème année consécutive. Les temps de PEDT ont été maintenus pour l'année 2025-2026 par des ateliers divers animés en interne par le personnel communal.
Pour 2026-2027, proposition d'un intervenant en LSF (langue des signes) via le Centre Socio Culturel en plus des ateliers animés par le personnel communal.

Transport scolaire de la Région : Les trajets organisés par la Région (transport vers le Collège) ont été modifiés sur la commune sans que la Mairie n'en ait été informée - laissant une enfant dans un village éloigné du bourg (8 kms) sans solution de transport. Le papa part très tôt sur Châtellerault, et la maman n'a pas de permis.
Dans l'attente d'une solution, le transport a été assuré, à la rentrée, de façon bénévole par une élue de la commune et quelques transports via la société de taxi.
Malgré différentes tentatives auprès des services de la Région, aucune réponse ne nous a été apportée.
La famille a donc dû s'organiser via des membres de la famille habitants Chiré-en-Montreuil.

Départ Agent de maîtrise : Notre agent de maîtrise nous informe qu'il fait valoir ses droits à retraite au 1er décembre 2026.

Commission cimetière : Mme FEZOU-LEFEVRE fait un retour de la commission cimetière qui s'est tenue le mercredi 23 septembre à la Mairie.

Infos CCHP : Une formation pour les élus sur la Santé mentale est proposée à Amberre. Il reste quelques places les 8 et 9 octobre prochain.

Une semaine de la santé mentale est organisée du 5 au 10 octobre sur tout le territoire, Un Forum des agriculteurs a lieu sur ce même thème le 1er décembre avec les différents partenaires à Boivre-la-Vallée.

Courriers divers :
Lecture est faite d'un courrier de réclamation concernant le stationnement d'un bus dans le lotissement des Galonnières.

Réunion WPD- SOREGIES : Une réunion est programmée le vendredi 9 octobre à 19 h à la Mairie d'Ayron

Séance levée à 21 h45

Prochaine réunion du Conseil Municipal :

Date à déterminer